



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h

Affiché le mardi 06 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'An Deux Mille Vingt, le 29 Septembre, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique, au sein de l'espace TOFFOLI, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

- **Etaient présents** : M. GICQUEL ; M. TURANO ; Mme MAGNE ; M. GAILHAC ; Mme LEHOUT-POSMAANTIER ; M. SÉGALAT ; Mme HERBERT ; M. DROUVILLE ; Mme CERTIN ; M. CRON ; Mme GRUBER ; M. BOCCARA ; M. VAN DEN AKKER ; Mme MENOUE ; M. MIROUDOT ; Mme MARGO ; Mme EL HARTI ; Mme LYET ; Mme YANGO ; M. MAZURE ; Mme MINART ; M. TRABELSI ; Mme GUEGAN-ROS ; M. LEGUIL ; Mme LONGUÈVE ; Mme GIRARD ; M. BENOÏT ; Mme YAHIAOUI ; M. SZERMAN ; M. SCAGLIOSO ; M. MATOBO - « **Charenton Demain** »
- Mme CAMPOS BRETILLON ; M. TOURCHIK ; Mme OUTIN - « **Charenton Passionnement** »
- M. RAMBAUD ; Mme DENIS – « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »
- M RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

Etait excusée : Mme GONNET

- 1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur GAILHAC
- 2) Adoption Procès-verbaux des séances du 27 mai 2020, du 04 juin 2020 et du 30 juin 2020
- 3) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 4) Désignation d'un correspondant défense
Rapporteur : Monsieur TURANO Délibération 2020-088

- Le Conseil municipal a élu, à l'unanimité des voix exprimées (6 abstentions - « **Charenton Passionnement** » - « **Construire l'avenir à Charenton** » - « **Charenton pour tou-te-s** »), Monsieur Jean-Marc BOCCARA, en tant que correspondant défense pour la Ville de Charenton-le-Pont.

5) Élection des représentants de la Commune au sein de l'association SYNCOM
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2020-089**

Le Conseil municipal a élu, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), de Monsieur Pascal TURANO titulaire et Monsieur Jean-Pierre CRON suppléant en tant que représentants de la Ville de Charenton-le-Pont au sein de l'association SYNCOM.

6) Election du représentant de la Commune au sein de l'assemblée générale de l'Association de Prévention Soins et Insertion (APSI)
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2020-090**

Le Conseil municipal a élu, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), de Monsieur Michel VAN DEN AKKER comme représentant de la Ville de Charenton-le-Pont auprès de l'Association de Prévention Soins et Insertion (APSI).

7) Création de l'emploi de Responsable de l'Economie et de l'Emploi et Manager de Centre-Ville contractuel
Rapporteur : Monsieur MIROUDOT **Délibération 2020-091**

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), de créer, à compter du 1^{er} novembre 2020, d'un emploi de Responsable de l'Economie et de l'Emploi et Manager de centre-ville dans le grade d'attaché territorial à temps complet.

Si cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans cette hypothèse, cet agent contractuel serait recruté pour une période de 3 ans compte-tenu de la nature des fonctions nécessitant une expertise spécialisée.

8) Création de deux emplois de Technicien informatique contractuel
Rapporteur : Monsieur BENOIT **Délibérations 2020-092 et 2020-103**

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), à compter du 1^{er} novembre 2020, deux emplois de Technicien informatique dans le grade de technicien territorial relevant de la catégorie B à temps complet.

Si cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans cette hypothèse, cet agent contractuel serait recruté pour une période de 3 ans compte-tenu de la nature des fonctions nécessitant une expertise spécialisée

9) Modification du tableau des emplois permanents
Rapporteur : Madame MINART **Délibération 2020-093**

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), de procéder à la création et à la suppression des postes suivants :

Suppression	Création
1 Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (INC)	1 Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe (Temps complet)
	1 Adjoint administratif
1 Technicien	1 Technicien Contractuel
1 Technicien	1 Technicien Contractuel
1 Attaché	1 Attaché Contractuel
4 Adjoint administratif	4 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
6 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	6 Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
1 Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe
3 Adjoint d'animation	3 Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe
4 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
12 Adjoint technique	12 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
1 Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1 Animateur principal de 1 ^{ère} classe
1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
1 Attaché	1 Attaché principal
4 Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	4 Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe
1 Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	1 Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe
1 Educateur des APS	1 Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe
2 Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	2 Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
1 Infirmier de classe normale	1 Infirmier de classe supérieure

1 Rédacteur	1 Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
1 Gardien brigadier	1 Brigadier-chef principal

Soit un total de 49 suppressions et de 50 créations, portant le nombre d'emplois autorisés à 759.

10) Modification du règlement intérieur du Compte Epargne Temps

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 2020-094

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, pour la seule année 2020, l'augmentation du nombre maximum de jours déposés annuellement sur le CET de 15 à 25 jours ainsi que l'augmentation de la monétisation du nombre de jours CET de 10 à 20 jours par an.

11) Mise à jour de la charte du télétravail

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 2020-095

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'appliquer les nouvelles modalités d'exercice du télétravail et de mettre à jour la Charte du télétravail.

Les nouvelles modalités du télétravail portent notamment sur le recours ponctuel au télétravail et sur les garanties apportées aux agents.

12) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser à l'association « Union Nationale des Parachutistes Du Val de Marne » une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2020.

Rapporteur : Monsieur BOCCARA

Délibération 2020-096

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de verser à l'association « Union Nationale des Parachutistes Du Val de Marne » une subvention exceptionnelle de 500 € sur les comptes de l'année 2020 pour financer l'acquisition d'un drapeau et d'une hampe.

13) Subvention exceptionnelle destinée à l'ONG ACTED, afin de participer à l'effort de reconstruction de la ville de Beyrouth au Liban, suite à la puissante explosion survenue en août 2020

Rapporteur : Monsieur MAZURE

Délibération 2020-097

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de verser à l'ONG ACTED, une subvention exceptionnelle de 5 000 € sur les comptes de l'année 2020 pour contribuer à l'effort de reconstruction de la capitale libanaise.

14) Adoption d'une convention cadre de partenariat relative au dispositif « bourse au permis de conduire automobile »

Rapporteur : Madame GRUBER

Délibération 2020-098

Le Conseil municipal a adopté, **à l'unanimité**, la convention cadre de partenariat relative au dispositif « Bourse au permis de conduire automobile ».

Désormais la convention précise que le financement de la ville représente le coût des 30 heures de leçons de conduite au lieu d'indiquer un montant précis. Le conseil municipal n'aura donc ainsi plus à délibérer après chaque remise en concurrence des auto-écoles.

- 15) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'exonérer de pénalités la Société SALMON, titulaire du lot 5, menuiserie aluminium, métallerie, du marché travaux de restructuration de la Halte-Garderie Jules Noel.**
Rapporteur : Monsieur CRON **Délibération 2020-099**

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (3 voix contre – « Charenton Passionnément »), l'exonération totale des pénalités pour retard de transmission de la documentation technique dues par la société SALMON, titulaire du lot 5 du marché de restructuration de la Halte-Garderie Jule Noël.

- 16) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°5 au marché public de Performance Energétique pour les Bâtiments dont le titulaire est la Société CRAM.**
Rapporteur : Monsieur CRON **Délibération 2020-100**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 au Contrat de Performance Energétique et tous les documents qui en découlent. L'avenant consiste à rajouter à ce marché les nouvelles installations du stade Charentonneau.

- 17) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne pour les replantations ponctuelles d'arbres le long des routes départementales de la Commune.**
Rapporteur : Madame MAGNE **Délibération 2020-101**

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne pour les replantations d'arbres d'alignement le long des routes départementale. La convention est conclue pour une période de six ans.

- 18) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une nouvelle convention de coopération entre la ville de Saint-Maurice et la ville de Charenton-le-Pont pour la poursuite en commun d'actions liées à l'emploi.**
Rapporteur : Monsieur MIROUDOT **Délibération 2020-102**

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention constitutive d'une coopération entre la ville de Saint-Maurice et la ville de Charenton-le-Pont pour la poursuite en commun d'actions en matière d'emploi et a autorisé Monsieur le Maire de signer ladite convention. La convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Fin de séance : 20h57

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**